

Le Sabot de Vénus

N°46 - Décembre 2017





L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr et sur les réseaux sociaux :



Discours d'accueil à la transhumance organisée par le Conservatoire. De gauche à droite : Monique BAYARD, maire de Plombières-lès-Dijon, Gilbert MENUET, maire de Talant, Dominique GIRARD, Conseiller départemental Côte-d'Or, Daniel SIRUGUE, Président du Conservatoire, Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional délégué à l'Agenda 21 et à la biodiversité et Christine RENAUDIN-JACQUES, Conseillère départementale de Côte-d'Or C. Duthu - CENB

Sommaire

4. Natura 2000 au secours des chauves-souris bourguignonnes

Deux sites Natura 2000 ont été désignés en Bourgogne pour la préservation des chauves-souris. Mais quels en sont les enjeux et les objectifs ?

6. Le pâturage : un outil de gestion idéal ?

Trois années se sont écoulées depuis l'acquisition d'un troupeau Conservatoire... C'est l'occasion de faire un premier bilan !

8. La Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire en actions

20 ans déjà que le Conservatoire gère la réserve naturelle ! Quelles actions ont été mises en œuvre et pour quels résultats ? Quels sont les prochains objectifs ?

10. Une réserve naturelle régionale pour protéger les tourbières morvandelles

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Morvan, le Conservatoire et leurs partenaires s'attachent à protéger les tourbières morvandelles.

12. Concilier préservation des milieux humides et agriculture dans le Châtillonnais

Des campagnes de Mesures agro-environnementales ont été mises en place sur deux bassins versants du Châtillonnais afin de répondre à cet objectif.

14. Préservons les Monts de Gy

En route pour la Franche-Comté à la découverte des Monts de Gy dont la gestion écologique a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

16. Quoi de neuf sur les sites Conservatoire ?

C'est la grande nouveauté de ce numéro : nous vous proposons un tour d'horizon des actions phares sur les sites Conservatoire durant les derniers mois.

18. Brèves de nature

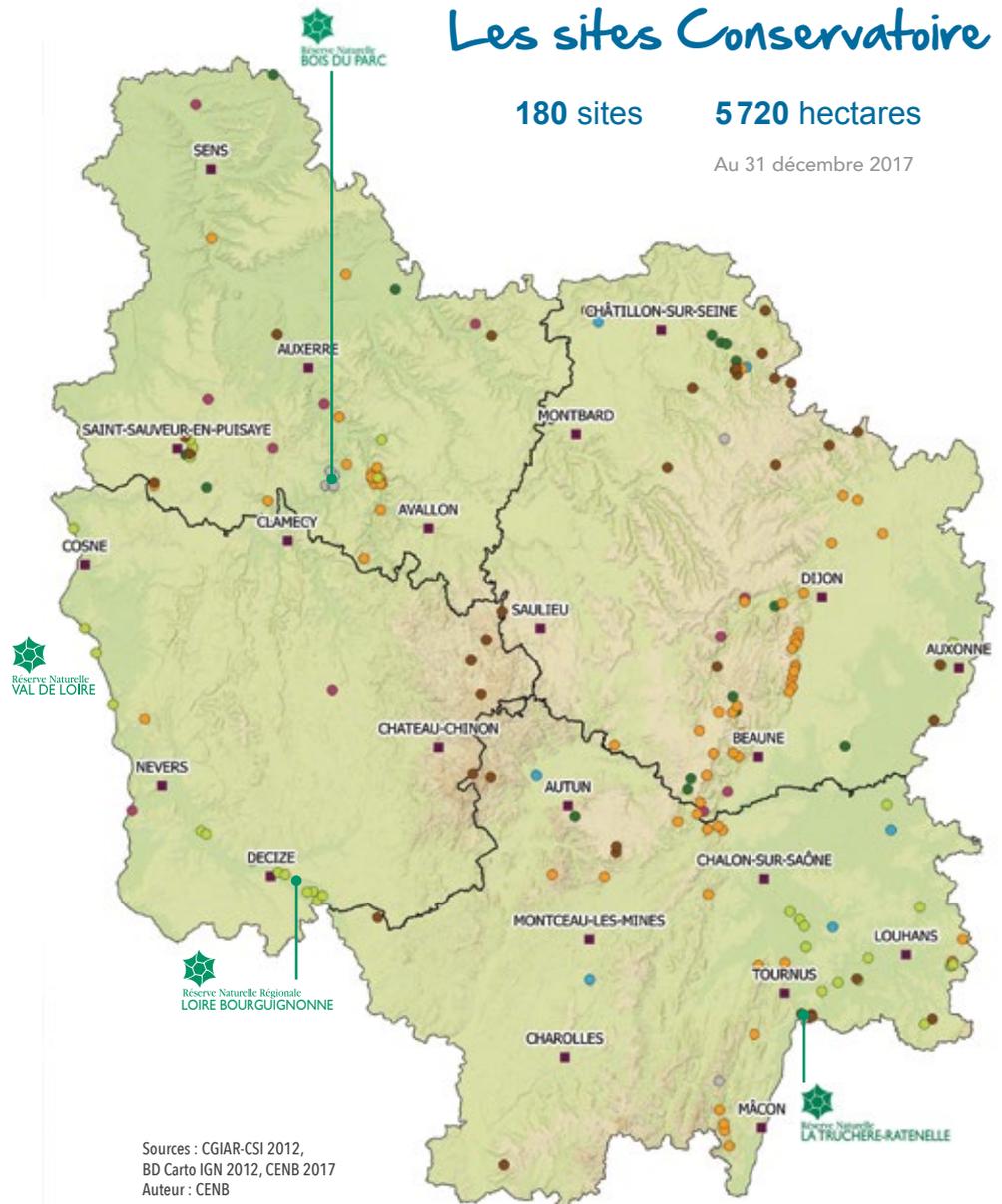
Retrouvez des informations nature en Bourgogne et au-delà.

Les sites Conservatoire

180 sites

5720 hectares

Au 31 décembre 2017



Sources : CGIAR-CSI 2012, BD Carto IGN 2012, CENB 2017
Auteur : CENB

- Principales villes
- Sites Conservatoire
- Tourbières et marais
- Forêts
- Gîtes à chauves-souris

- Milieux rocheux
- Pelouses et landes
- Prairies humides et milieux alluviaux
- Etangs et mares
- Limites départementales

★ Réserves gérées par le Conservatoire



Photo de couverture : L'Espace Naturel Sensible des «Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche» dans son manteau de brume automnale - C. Duthu - CENB

Édito



La 7^e Journée des gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté organisée par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté sur le thème de la biodiversité dans la gestion forestière a rassemblé 160 personnes le 7 décembre à Dijon
G. Doucet - CENB



Ensemble, sauvagardons la nature bourguignonne !

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute à avoir, il est reconnu que l'Homme est au cœur des changements globaux, du dérèglement du climat, de la perte de la biodiversité : les scientifiques parlent de la 6^e extinction des espèces ! **Il est encore temps d'agir pour sauver notre belle nature.** Il faut s'y accrocher et y croire. Cela fait plus de 25 ans que je milite pour que nous mutualisons nos efforts. Ensemble, on va plus vite et plus loin ! Mais c'est vraiment compliqué et la période de transition de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté qui se met en place révèle la fragilité des équilibres qui existaient.

Il faut donc travailler avec les acteurs convaincus que cette synergie est le fondement d'une réussite permettant d'accompagner la résilience à cette perte de naturalité que l'on constate quotidiennement. Effectivement on entend de plus en plus « il n'y a plus de nature naturelle mais une nature humanisée, façonnée, cultivée ». Certes, mais il faut donc se retrousser les manches pour la sauver. **C'est un des buts fondateurs de votre Conservatoire : « Conserver et préserver les milieux naturels ».**

En 2017, nous avons géré 180 sites représentant 5720 hectares. C'est bien mais il faut faire plus et pas seuls, avec vous. Nous avons besoin de vos soutiens pour démultiplier nos actions au cœur de tous les territoires de Bourgogne autour de notre projet « sauvegarder la nature et reconquérir la biodiversité ».

En 2018, nous allons entreprendre de développer le projet associatif avec vous, adhérents et bénévoles. Venez à notre rencontre pour échanger et contribuer au développement de notre Conservatoire près de chez vous.

C'est en ce sens que nous avons construit **ce 46^e Sabot qui, comme vous le constaterez à sa lecture, met en avant les remarquables travaux des équipes du Conservatoire et de ses partenaires.** Une ouverture à nos amis de Franche-Comté montre bien la culture commune « Conservatoire » que l'on retrouve parmi les 29 Conservatoires régionaux et nationaux. Nous allons poursuivre nos travaux communs pour amplifier nos actions régionales.

Pour nous engager dans cette voie, des premiers changements ont commencé à s'opérer dans ce numéro et d'autres restent encore à venir. Ne soyez donc pas surpris de ne pas retrouver certaines rubriques habituelles et prenez le temps de découvrir les nouvelles !

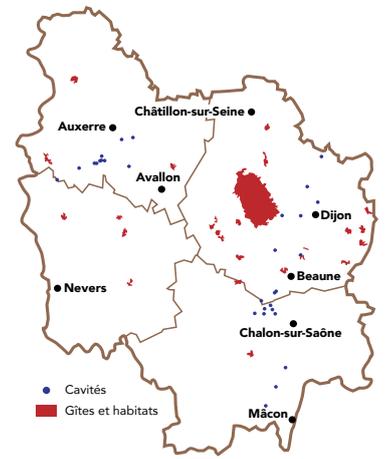
Je vous laisse découvrir ce dernier Sabot de Vénus et vous souhaite pour cette nouvelle année qui commence, une année nature, naturelle et humaine.

Bonne année 2018.

• **Daniel SIRUGUE**
Président



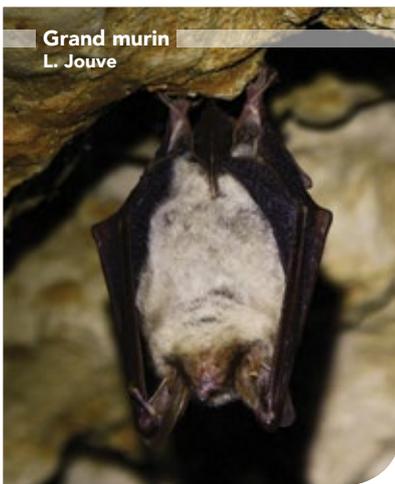
Colonie de Grands rhinolophes
M. Jouve - CENB



Natura 2000 au secours des chauves-souris bourguignonnes

Vu les menaces pesant sur les chauves-souris bourguignonnes, plusieurs sites reconnus d'intérêt pour ces animaux volants ont été désignés pour intégrer le réseau Natura 2000. Ils renferment des lieux d'hibernation, de mise bas et des terrains de chasse pour les chauves-souris, que le Conservatoire, la Société d'histoire naturelle d'Autun et leurs partenaires tentent de préserver.

Des sites à fort enjeu patrimonial



Grand murin
L. Jouve



Miniophtères de Schreibers
L. Jouve

Que ce soit des gîtes, habitats ou cavités, les différentes entités constituant les sites Natura 2000 abritent au total **21 espèces de chauves-souris** (sur les 24 présentes en Bourgogne) dont **8 ont justifié la désignation en sites d'intérêt européen**. Certaines carrières aujourd'hui abandonnées, notamment en Forterre (89), ont un **intérêt national voire même international** pour une d'entre elles. Chaque année, plusieurs milliers de chauves-souris de diverses espèces hibernent dans ces cavités. Le **plus grand gîte de reproduction de Grand murin** de la région, situé dans la Nièvre, a lui aussi été désigné Natura 2000. Ont également été recensés le **Rhinolophe euryale**, quasi-menacé en France et en danger critique d'extinction en Bourgogne, et le **Miniophtère de Schreibers**, espèce disparue de notre région pour les populations reproductrices et en voie d'extinction pour les visiteuses.

Carte d'identité des sites

Noms et surfaces :

Site N°FR2601012 : **Gîtes et habitats à chauves-souris de Bourgogne**
63 405 ha

Site N°FR2600975 : **Cavités à chauves-souris de Bourgogne**
3 538 ha

Surface totale : 66 943 ha

Particularités : sites composés de **55 entités** dispersées sur les 4 départements bourguignons

Nombre de communes concernées : **179 communes** principalement en Côte-d'Or

Animateur : **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** avec l'appui technique de la Société d'histoire naturelle d'Autun. Dès 2018, l'animation de certaines entités sera déléguée à des structures partenaires.

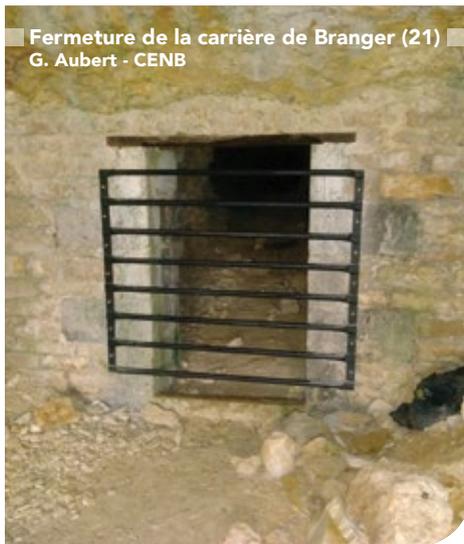
Les deux sites sont dotés d'un document d'objectifs, feuille de route de l'animation et des actions à mettre en place.

Objectif n°1 : Préserver un réseau bocager

35% de la surface de ces sites Natura 2000 sont composés de prairies, dont des prairies naturelles pâturées. Elles abritent un large cortège d'insectes et constituent ainsi **des territoires de chasse favorables aux chauves-souris**, notamment pour les rhinolophes et les murins. Mais ces prairies ne sont utilisées par les chauves-souris que si elles sont intégrées dans **un réseau bocager**, les haies servant de corridors de déplacement entre leurs différents milieux de vie mais aussi de reposoirs ou postes d'affût. Il faut savoir qu'un espacement de plus de 10 m entre deux haies ou deux arbres peut constituer une barrière au déplacement du Petit rhinolophe. **Préserver les chauves-souris implique donc de préserver le bocage**, et plus particulièrement dans l'Auxois, la plus grande entité bocagère sur ces sites Natura 2000 (plus de 46 000 hectares).



Prairie bocagère de l'Auxois (21)
C. Foutel - CENB



Fermeture de la carrière de Branger (21)
G. Aubert - CENB

Des «Refuges pour les chauves-souris» en Bourgogne



La Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA) assure la déclinaison de cette **action nationale** portée par la Société

Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères.

Destinée à faire connaître et à protéger les chauves-souris, l'**opération «Refuge pour les chauves-souris»** vise les particuliers, les collectivités et les entreprises. L'objectif est de **conventionner prioritairement les sites à enjeux pour assurer leur préservation dans la durée.**

Actuellement, **52 refuges sont conventionnés en Bourgogne et une trentaine de sites sont en projet.** La majorité concerne des sites à enjeux pour la mise bas d'espèces menacées (Petit et Grand rhinolophes, Murin à oreilles échan-crées et Grand murin).

N'hésitez pas à contacter la SHNA pour vous engager dans cette action collective !

Objectif n°2 : Respecter la tranquillité des chauves-souris

Assurer la survie des chauves-souris passe aussi par la **fermeture permanente ou temporaire des accès des gîtes et cavités au public** pour maintenir la tranquillité des espèces. En effet, **des réveils trop fréquents en période hivernale peuvent être préjudiciables** pour ces animaux très fragiles lors de la phase d'hibernation (un réveil peut correspondre à un mois de réserves en moins). Le dérangement a donc un impact indéniable en hiver entraînant soit la **mort**, soit l'**affaiblissement des individus**, ce qui a **un effet sur la reproduction** l'été suivant.

La préservation des chauves-souris progresse donc en Bourgogne par le biais de la politique Natura 2000 qui permet de financer des actions concrètes. D'autres outils se mettent en place comme les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les réserves naturelles ou encore les «Refuges pour les chauves-souris» (voir encadré). Espérons que cela soit suffisant pour garantir la conservation durable de ce patrimoine naturel.

Le Conservatoire en action

En 2014, le Conservatoire a établi **un plan de gestion sur 10 sites à chauves-souris** (cavités, tunnels ou grenier) dont trois correspondent à des entités du site « Cavité à chauves-souris de Bourgogne ». **Des mesures de protection physique des cavités et grottes** (portes et grilles) ont été prévues, tout comme **des actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation.** Une animation a par exemple été organisée à Arcy-sur-Cure dans le cadre de l'opération «La nuit de la chauve-souris» pour faire découvrir ces mammifères nocturnes au plus grand nombre.

• **Hélène GERVAIS**
Chargée de projets Biodiversité
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Le troupeau à la Motte Giron (Dijon - 21)
J. Dandouau - CENB

La régie pastorale en quelques chiffres

- 22 animaux en 2017
- 170 ha pâturés
- 400 m³ d'eau livrés sur site
- 400 tonnes de matière sèche consommée
- 80 parcs mobiles montés et démontés soit 110 km de périmètres débroussaillés, 220 kms de clôtures
- 25 transferts d'un parc de pâturage à un autre

Le pâturage : un outil de gestion idéal ?

Malgré son réseau d'éleveurs partenaires et ses efforts pour initier des projets agro-pastoraux, le Conservatoire compte encore des sites dits «orphelins de gestion». Aussi, il s'est doté depuis 2015 d'un outil de restauration de pelouses calcaires : un troupeau de vaches, de chevaux et d'ânes... producteur de biodiversité.

La régie pastorale : de nombreux avantages

Aux termes des trois premières années de mise en place par le Conservatoire d'une régie pastorale, des **premiers éléments de bilan** se dégagent, la plupart **positifs et encourageants**. Incontestablement, **le troupeau gère efficacement les pelouses enrichies** et le **bénéfice sur la biodiversité** est notable. Les animaux présentent un **fort capital sympathie**, suscitent la curiosité et l'intérêt du plus grand nombre et se révèlent être un formidable outil pédagogique. D'un point de vue technique, **l'usage de parcs mobiles permet une gestion précise**, mesurable et conciliable avec la fréquentation humaine et des surfaces petites ou morcelées.

Et, conséquence inattendue, **cette expérience innovante suscite l'intérêt des éleveurs** et favorise les candidatures agricoles pour aider le Conservatoire à gérer ses sites !

À noter : un suivi pastoral a été engagé afin d'avoir une vision scientifique de cette action de gestion.

Des défis à relever

Mais tout n'est pas si simple... **Remplir les objectifs de gestion fixés tout en garantissant une santé optimale des animaux n'est par exemple pas chose aisée**. Un **calendrier de pâturage dynamique multi-espèces, multi-sites et multi-saisons** doit donc être réfléchi chaque année. De plus, le Conservatoire intervient sur des espaces souvent vierges de tout (équipements, point d'eau, accès, information locale) qu'il faut donc **aménager pour accueillir les animaux en toute sécurité** et en fonction des activités humaines locales. Enfin, il est indispensable d'**avoir des animaux individuellement malléables** et dans le même temps de maintenir voire de **développer un troupeau opportuniste, rustique, grégaire et défensif**.

Nos vaches ont enfin des noms !

Jusqu'à cet été, contrairement aux ânes et aux chevaux, les vaches du Conservatoire étaient seulement identifiées par des numéros. Le Conservatoire a confié aux élèves de l'école primaire de La Rochepot (21), commune partenaire du projet, la lourde tâche de leur trouver des noms en adéquation avec leur caractère bien spécifique.

Cette action du Conservatoire, vertueuse, suscite l'intérêt, la sympathie et l'engouement de tous. Du plus petit au plus grand, du touriste à l' élu local, du chasseur au parapentiste, du vétérinaire au cueilleur de champignons, tous sont unanimes : « C'est bien ce que vous faites ». Emprunte d'histoire et à la pointe de l'innovation au service de la biodiversité, la régie pastorale gère, anime, fédère, démontre, interroge, et à coup sûr fera parler d'elle encore longtemps...

Des vaches à Dijon ?

Stéphanie MODDE, maire adjointe à l'écologie urbaine, et Patrice CHATEAU, maire adjoint à l'environnement, témoignent...

En 2014, la ville de Dijon a lancé son plan biodiversité. Il se décline à travers un programme d'actions visant à préserver la faune et la flore, à sensibiliser les habitants et à les impliquer dans la reconquête de la biodiversité urbaine. La ville de Dijon s'est également engagée dans une gestion écologique des espaces verts et naturels (gestion différenciée, politique « zéro phyto », pratiques favorables aux pollinisateurs). C'est dans ce cadre qu'a été expérimenté en 2017 l'éco-pâturage

sur le site du fort de la Motte Giron, avec le Conservatoire, pour préserver les pelouses calcaires tout en y développant la biodiversité. Les promeneurs ont exprimé leur satisfaction en adressant au Maire de Dijon, plusieurs lettres collectives d'encouragement à pérenniser cette action. L'expérience s'avérant très positive, nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec le Conservatoire en renouvelant cette opération en 2018.

Au rythme des sabots

Le 7 octobre dernier, le Conservatoire a organisé la **transhumance de son troupeau d'ânes** entre deux parcs de pâturage situés sur l'**Espace Naturel Sensible (ENS) des «Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche»**, et ce en partenariat avec les communes concernées, à savoir **Talant** et **Plombières-lès-Dijon** (21), et le **Conseil départemental de Côte-d'Or**.

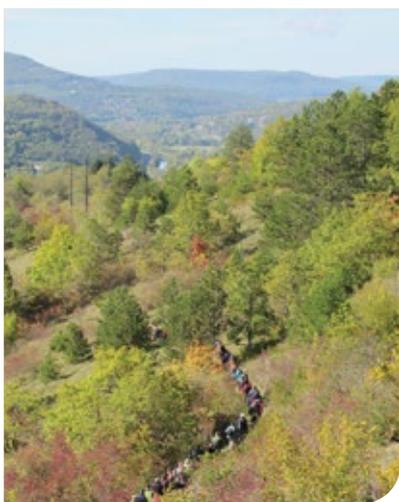
Afin de faire connaître au plus grand nombre l'existence de l'ENS et le travail mis en place pour préserver ses pelouses calcaires, cet événement a été ouvert au public. **110 personnes environ** sont venues accompagner les

neuf ânes vers leurs nouveaux pâturages où ils ont retrouvé les vaches Galloway et les deux chevaux Konik polski composant l'ensemble du troupeau, déplacés quelques jours plus tôt pour des raisons de sécurité.

Retour en images sur cette matinée.



Le parcours a été ponctué d'étapes permettant de présenter les intérêts écologiques et la gestion du site
C. Duthu - CENB



À l'arrivée, tous se sont retrouvés autour des vaches puis d'un verre de l'amitié
C. Duthu - CENB



La Loire crée des paysages très différents les uns des autres : des plus humides comme les bras morts aux plus arides avec les grèves. N. Pointecouteau - CENB



La Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire en actions



Au rythme des crues et des étiages, la Loire a modelé son lit. À chaque pas, le paysage change : multiples bras d'eau, grèves de sables, pelouses et prairies sèches, fourrés, forêts alluviales, bras morts, marais... Cette mosaïque de milieux naturels abrite de nombreuses espèces végétales et animales souvent rares, adaptées aux conditions de vie qu'offre le fleuve. C'est en novembre 1995 que la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire est créée pour préserver ce patrimoine exceptionnel. Conjuguant amélioration des connaissances, actions de restauration ou d'entretien, sensibilisation des publics et réglementation, sa gestion a été confiée aux Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Centre-Val de Loire.

Déjà 20 ans de gestion active

En 2015, l'évaluation de la gestion a fait ressortir **de belles avancées et réalisations**.

Le débroussaillage, la fauche et la lutte contre le solidage (espèce exotique envahissante), menés dans le cadre de contrats Natura 2000, ont permis de **conserver les pelouses et prairies sèches** dans un état satisfaisant.

Les populations nicheuses de Sternes naine et pierregarin se sont maintenues. De nouveaux outils d'information ont été mis en place (flèches directionnelles nautiques, panneaux d'information) et l'efficacité de la concertation avec les acteurs locaux atteste d'une bonne compréhension mutuelle des enjeux. Ces dernières années, la localisation et l'accessibilité des colonies ont cependant favorisé l'augmentation des dérangements et des lâchers d'eau du barrage de Villerest en période de nidification restent problématiques.

La reconexion de certains milieux aquatiques annexes, menée en partenariat avec la Fédération de pêche de la Nièvre, **a conforté la reproduction du Brochet et de la Bouvière.**

L'ancrage local est en nette progression. Le respect de la réglementation s'est amélioré (divagation de chien, feux, camping sauvage). Les pratiques de régulation des sangliers ont évolué vers des modes d'intervention préservant la quiétude du site. L'enquête menée auprès des acteurs locaux montre que 60% d'entre eux mettent en avant la réserve naturelle dans leurs projets et 74% la considèrent comme une plus-value pour le développement local.

L'amélioration des connaissances est indispensable pour adapter sans cesse la gestion. Aujourd'hui la colonisation par des espèces exotiques est mieux suivie et **l'étude de la présence du Crapaud calamite a permis d'identifier trois foyers principaux** dont deux pour sa reproduction.



Les Sternes pierregarin nichent sur les grèves de sables : avec l'enfoncement et la végétalisation du lit de la Loire, la surface de ces espaces diminue. S. Gomez - CENB

Aboutissement d'un travail participatif, **le nouveau plan de gestion 2017-2026 a été définitivement approuvé fin 2017.**

Favoriser la dynamique fluviale, maintenir une mosaïque de milieux naturels ligériens propices aux espèces inféodées, renforcer l'ancrage local de la réserve naturelle, optimiser sa gestion: autant de grands objectifs qui s'inscrivent dans la continuité de la gestion menée. Certaines actions seront renouvelées mais d'autres viendront enrichir le programme.

Davantage de suivis et d'études scientifiques pour évaluer régulièrement l'état de conservation des milieux naturels et des espèces - comme le suivi de la régénération de la forêt de bois tendre ou de la reproduction du Brochet - ou pour vérifier la responsabilité de la réserve naturelle vis-à-vis de certaines espèces, avec par exemple l'inventaire des coléoptères des rives sablo-vaseuses ou celui des mousses.

En termes de restauration et d'entretien des milieux naturels, il s'agira de **développer et d'assurer la pérennité de la gestion pastorale.**

L'intégration des enjeux de la réserve naturelle se traduira notamment par un **renforcement de la réglementation** concernant le survol et les sports nautiques motorisés.

La création d'un site internet et **la rénovation des trois sentiers de découverte** permettront de maintenir l'information et la sensibilisation des publics. La gestion proposée devrait ainsi permettre de **conserver au mieux les milieux naturels et les espèces** à condition de pouvoir y consacrer les moyens financiers nécessaires.



Grâce au pâturage, la Gagée des prés à fait son apparition sur des prairies de la réserve naturelle.
B. Fritsch - CENB



Les larves de Gomphe serpentifera se développent dans les eaux courantes à fond sableux, dont la surface se réduit avec l'enfoncement du lit.
B. Fritsch - CENB

Le patrimoine naturel ligérien reste vulnérable face à l'altération du fonctionnement hydrologique du fleuve. En effet, les anciens ouvrages de navigation et de protection ainsi que l'extraction massive de granulats, désormais interdite dans le lit mineur, ont concentré les eaux du fleuve et entraîné l'enfoncement de son lit. Les milieux naturels, moins fréquemment recouverts et remaniés par les crues, se végétalisent et se comblent. La priorité demeure donc d'agir en faveur de la restauration d'une dynamique fluviale active et ce malgré les impacts prévisibles du changement climatique (réduction des apports en eau). Ceci ne dépend pas des seuls gestionnaires de la réserve naturelle mais de tous les acteurs du bassin versant.

L'équipe de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire a changé d'adresse

L'antenne nivernaise du Conservatoire a déménagé fin novembre à La Charité-sur-Loire dans des bâtiments partagés avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Elle se situe désormais à l'adresse suivante : 44 rue du Puits Charles - 58400 La Charité-sur-Loire
Vous pouvez contacter l'équipe au 03 86 60 78 25.

Où et comment consulter le plan de gestion 2017-2026 ?

Le plan de gestion est consultable en ligne sur la page internet www.reserves-naturelles.org/val-de-loire

Un document de synthèse sera édité en 2018.



Le Peuplier noir est fortement lié aux cours d'eau dynamiques car ses graines ont besoin de zones de sable humide pour germer.
B. Fritsch - CENB

• Catherine NEYER

Chargée de communication et d'animation
Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire



Les Prés Guiots (Saint-Brissson - 58)
G. Doucet - CENB



Une réserve naturelle régionale pour protéger les tourbières morvandelles

Le Morvan, connu pour ses paysages ruraux bocagers, entre prairies et forêts, où l'eau est omniprésente, abrite également des sites très discrets, souvent de petites superficies mais abritant un patrimoine naturel remarquable : les tourbières. Conscients des menaces pesant sur ces milieux, le Parc naturel régional du Morvan, le Conseil Départemental de la Nièvre et le Conservatoire ont engagé depuis plus de 20 ans des actions pour les restaurer. Afin de mutualiser les expériences et les moyens disponibles, ces acteurs ont uni leurs forces et proposé la création d'une réserve naturelle régionale avec l'appui scientifique du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien et de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

La préservation de ces tourbières, une longue histoire...

Même si la formidable biodiversité des milieux tourbeux morvandiaux est connue depuis au moins 150 ans, **ce n'est que vers la fin des années 1990 que des mesures de préservation ont été mises en place** suite au constat de la dégradation importante de ces habitats. Ainsi, **deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont été pris en 1992** pour la tourbière du Vernay à Saint-Brissson et la tourbière du Port des Lamberts à Glux-en-Glenne (58). Les années suivantes, c'est le **programme européen LIFE « Tourbières de France »** qui a permis de mobiliser des moyens conséquents pour **améliorer la maîtrise foncière des sites** (acquisitions de parcelles et conventionnement sur 6 tourbières) mais aussi pour **réaliser des travaux d'engurgure** (déboisement de pessière, rebouchage de drains, expérimentation d'étrépage et broyage de prairies paratourbeuses en cours de fermeture). **Ce réseau de 6 sites gérés a ensuite évolué au gré des opportunités foncières jusqu'à constituer un réseau d'une douzaine de sites, base pour la constitution de la réserve.**



La tourbière du Vernay
(Saint-Brissson - 58)
G. Doucet - CENB

Un fort enjeu patrimonial

Ces formations tourbeuses, qui peuvent atteindre près de 4 m de profondeur, se sont mises en place sur plusieurs milliers d'années et constituent ainsi **de précieuses archives pour étudier les évolutions de l'environnement durant les derniers millénaires**. Mais ces habitats sont également le **support d'une riche biodiversité** dont certaines espèces sont inféodées à ces milieux. C'est le cas de la **Cordulie arctique**, une libellule qui apprécie les petits trous d'eau au sein des tourbières, et du **Rhynchospore blanc**, petite plante pionnière colonisant la tourbe mise à nue. Malheureusement, même au sein de la réserve, **cette biodiversité est en péril** et certaines espèces emblématiques ont probablement déjà disparu comme le **Fadet des tourbières** ou encore le **Nacré de la canneberge**, papillons dont les dernières observations dans le Morvan datent respectivement de 2003 et 1998. Le challenge de la mise en place de cette réserve est de restaurer la fonctionnalité des habitats tourbeux pour maintenir des conditions favorables à l'ensemble de ces espèces.

Un projet qui continue d'avancer

Le dossier de demande de classement de ce réseau de tourbières a été élaboré par les cinq partenaires entre 2014 et 2015. **Le classement en réserve naturelle régionale a été officialisé le 13 novembre 2015** par une délibération du Conseil régional. La réserve ainsi constituée regroupe **douze tourbières** situées entre Glux-en-Glenne au sud et Saint-Agnan au nord, représentant **267 ha de milieux tourbeux**.

Sites constituant la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan

Nom du site	Communes	Surface (ha)
Tourbière du Port des Lamberts et sources de l'Yonne	Glux-en-Glenne (58)	22
Tourbière de la Croisette	Roussillon-en-Morvan (71)	4
Tourbière et étang de Préperny	Arleuf (58)	8
Prés des Vernois	Gien-sur-Cure et Moux-en-Morvan (58)	15
Tourbière de Champgazon	Montsauche-les-Settons (58)	21
Tourbière de Montbé	Gouloux (58)	59
Tourbière du Furtiau	Montsauche-les-Settons (58)	14
Tourbière du Vernay et Prés Guiots	Saint-Brisson (58)	26
Étang Taureau	Saint-Brisson (58)	26
Prairies de Montour et Vaucorniau	Brassy et Dun-les-Places (58)	42
Étang de la Chevrée	Saint-Agnan (58)	23
Domaine des Grands Prés	Saint-Agnan (58)	7

Le Parc, désigné gestionnaire de la réserve par la présidente du Conseil régional, coordonne cette démarche partenariale. Le **plan de gestion** de la réserve, en cours d'élaboration, devrait être finalisé au 1^{er} semestre 2018. Il planifiera pour les cinq années à venir les interventions au sein de ces espaces remarquables.

À partir de 2018, l'application de ce plan de gestion multi-sites permettra de gagner en cohérence dans la gestion, grâce à la complémentarité des différents partenaires. La réserve naturelle régionale permettra la valorisation d'un partenariat très concret entre structures et contribuera à une meilleure lisibilité et mise en valeur des actions auparavant dispersées.



Cordulie arctique
G. Doucet - CENB



Rhynchospore blanc
G. Doucet - CENB

• **Christine DODELIN**
Conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale
des Tourbières du Morvan
Parc naturel régional du Morvan
• **Guillaume DOUCET**
Chargé de mission territorial Côte-d'Or
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Marais alcalin en prairie mésophile (21)
E. Laurent - CENB



Concilier préservation des milieux humides et agriculture dans le Châtillonnais

Les milieux humides continuent encore aujourd'hui à disparaître sous la pression des activités humaines. Pourtant ils jouent un rôle primordial dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et accueillent une biodiversité caractéristique et remarquable. En France, 50 à 66 % des milieux humides ont un usage agricole. Pour la vallée de l'Ource située dans le Châtillonnais (21), ce pourcentage monte à plus de 70 %. Cela fait des agriculteurs les premiers acteurs dans la gestion de ces milieux naturels fragiles et en déclin. Il est donc essentiel de mettre en adéquation enjeux environnementaux et pratiques agricoles.

Des MAEC au service de la biodiversité et de la préservation de l'eau

En 2016 et 2017, dans le cadre du **Contrat global sur l'eau Sequana**, le **Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC)** et ses partenaires, le **Conservatoire**, la **Chambre d'agriculture de Côte-d'Or** et le **Groupeement d'Intérêt Public (GIP) du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne**, ont élaboré un projet pour la mise en œuvre de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** en faveur des milieux humides des vallées de l'Ource et de la Seine amont.

Les cinq mesures proposées aux agriculteurs visent à limiter le chargement annuel (en termes de nombre d'animaux), à retarder la date de fauche, ou encore à limiter voire stopper la fertilisation, afin d'éviter l'appauvrissement de la flore, le piétinement par les animaux des secteurs les plus fragiles et de préserver la qualité de l'eau.



Prairie humide de pâture
E. Laurent - CENB

Une démarche basée sur un partenariat efficace : mais qui fait quoi ?

- Le **Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC)**, coordinateur du PAEC*, participe à la communication sur le PAEC en lien avec les autres partenaires du projet et assure la cohérence avec les autres actions menées sur le territoire du Contrat global sur l'eau Sequana.
- La **Chambre d'agriculture de Côte-d'Or** est en charge des questions agricoles et aide à la contractualisation des agriculteurs.
- Le **Conservatoire et le GIP du futur Parc national**, principaux interlocuteurs des agriculteurs sur le territoire dont ils ont la charge, assurent les expertises écologiques et élaborent, le cas échéant, des documents de gestion pour les parcelles contractualisées.



Reconversion de culture en prairie
E. Laurent - CENB

2017 : une campagne de MAEC courte mais intense

Plusieurs réunions à destination des agriculteurs ayant une ou plusieurs parcelles humides avérées ou potentielles au sein des périmètres du PAEC* des vallées de la Seine amont et de l'Ource ont eu lieu en début d'année afin d'explicitier la démarche de préservation en faveur des milieux humides, les MAEC proposées et l'indemnisation associée. Les parcelles des exploitants agricoles intéressés ont ensuite fait l'objet d'un **diagnostic environnemental**, respectivement par le Conservatoire pour la vallée de la Seine amont et par le GIP pour la vallée de l'Ource, afin de réaliser un état des lieux et de valider ou non le caractère humide de celles-ci. **Ce diagnostic initial vise à accompagner les agriculteurs dans le choix de la mesure la plus adaptée** à leurs parcelles. Ainsi un bilan de leurs pratiques a permis de réfléchir aux possibilités de modification de certaines d'entre elles. Les entretiens et les diagnostics se sont déroulés en un mois afin que les agriculteurs puissent remplir le formulaire de pré-engagement dans les temps.

Un fort intérêt des agriculteurs

Sur la vallée de la Seine amont (1^{ère} année de campagne menée par le Conservatoire) :

À l'issue des diagnostics des parcelles de 29 agriculteurs, **22 d'entre eux se sont pré-engagés pour un total de 236 ha** (répartis sur 17 communes du territoire du PAEC de la vallée de la Seine amont). **La mesure concernant l'entretien extensif des prairies humides de pâture a rencontré un vif succès** (voir graphique).

Sur la vallée de l'Ource (2^e année de campagne menée par le GIP) :

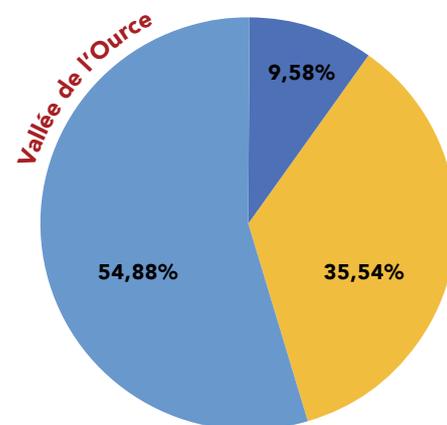
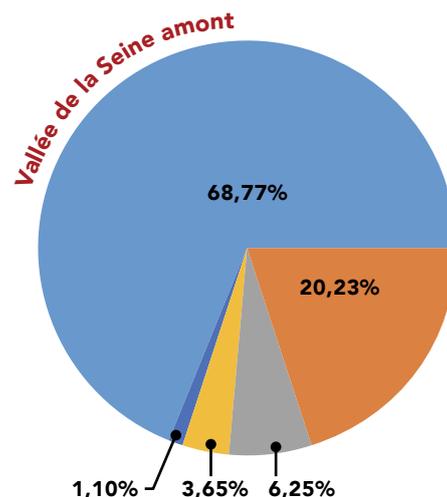
Suite aux diagnostics réalisés sur 12 exploitations, **dix d'entre elles ont engagé des parcelles dans le dispositif pour une surface totale de 205 ha** répartis sur 9 communes. Cela représente un montant de 260 000 € d'aides perçues en 5 ans par ces agriculteurs, en compensation de la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité et plus particulièrement **l'entretien extensif des prairies** là encore.



Prairie humide de la vallée de l'Ource (21)
M. Delforge - GIP

La préservation des milieux humides est intimement liée aux pratiques agricoles. Celles qui leur sont favorables doivent être maintenues et encouragées. Les MAEC visent à sensibiliser la profession agricole et à faire le lien vers une agriculture extensive avec l'espoir que les pratiques commencées aujourd'hui se poursuivront au-delà des 5 ans d'engagement.

Répartition des mesures pré-engagées par rapport à la surface totale contractualisée en 2017



- Entretien extensif des prairies humides de pâture
- Entretien extensif des prairies de pâture avec milieux humides ponctuels
- Absence de fertilisation sur les prairies de fauche
- Retard de fauche sur prairies et absence de fertilisation
- Conversion de cultures en prairies et absence de fertilisation

* PAEC : Projet agro-environnemental et climatique regroupant l'ensemble des MAEC possibles.

• Estelle LAURENT

Chargée de missions transversales
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Avec la participation de Marion DELFORGE

Chargée de mission

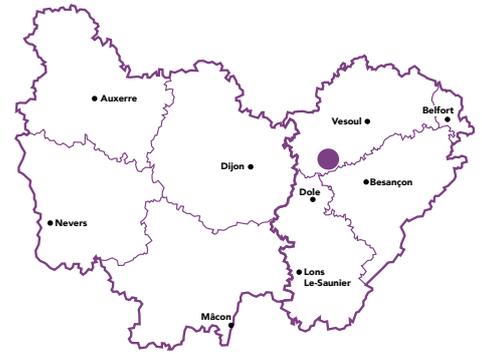
Développement durable - Économie

GIP du futur Parc national

des forêts de Champagne et Bourgogne



La pelouse sèche de Fresse à Bucey-lès-Gy (70) de nouveau pâturée après des travaux de débroussaillage.
M. Paris - CENFC



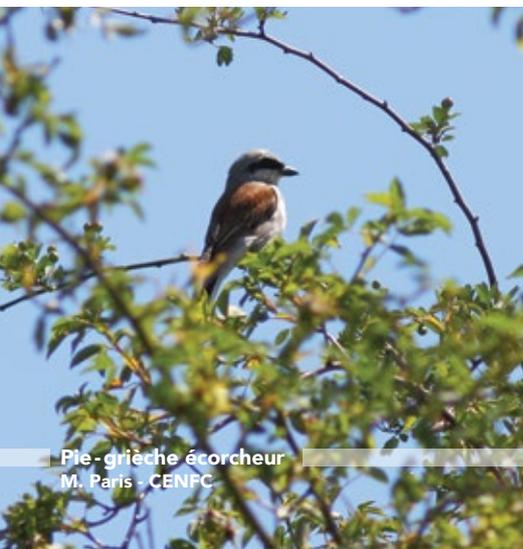
Préservons les Monts de Gy

Cet ensemble paysager collinéen, constitué d'un plateau calcaire, s'étend entre les vallées de la Saône et de l'Ognon en Haute-Saône (70). Il abrite un important réseau de pelouses sèches calcicoles, composé de 28 sites et représentant près de 500 ha. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté agit depuis 1997 pour préserver ce riche patrimoine naturel, en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux dont les exploitants agricoles.

Une nature exceptionnelle

Sur les pelouses des Monts de Gy, **9 types d'habitats naturels ont été identifiés, dont 4 sont d'intérêt européen**. Parmi les **286 espèces végétales recensées, plusieurs sont rares et menacées, voire protégées** pour certaines. **Plus d'une quinzaine d'espèces d'orchidées** ont été inventoriées, telles que l'**Ophrys abeille**, la **Spiranthe d'automne** ou encore l'**Épipactis de Müller**. Ces pelouses sèches accueillent également **une richesse faunistique remarquable**, avec de nombreuses espèces de reptiles, d'oiseaux et d'insectes rares ou habituellement plus méridionaux.

Cette importante diversité s'explique par la mosaïque d'habitats naturels présents, depuis les zones de dalles calcaires jusqu'aux fruticées* riches en baies, favorables aux oiseaux notamment comme la **Pie-grièche écorcheur**, le **Torcol fourmilier** ou l'**Engoulevent d'Europe**.



Pie-grièche écorcheur
M. Paris - CENFC

La biodiversité des pelouses sèches des Monts de Gy en quelques chiffres :

- 286 espèces de plantes
- 30 % des espèces végétales supérieures françaises
- près de 26 % des plantes protégées au niveau national
- 69 espèces d'oiseaux
- 72 espèces de papillons
- 30 espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)
- 5 espèces de reptiles



Mante religieuse
M. Paris - CENFC

Entre extensification et intensification

Depuis le début du 20^e siècle, le site a subi **une intensification des pratiques agricoles** avec le retournement et la mise en culture des parcelles le permettant et l'abandon des zones les moins productives. **Les parcelles délaissées et non entretenues ont alors été colonisées par les arbustes**, menaçant ainsi le maintien de la flore originale caractéristique de ces milieux. Ces modifications ont entraîné la disparition pure et simple de certains types de pelouses sèches. D'autres menaces existent sur ce réseau de sites comme la **plantation de résineux** (pins noirs), l'**exploitation de la roche** (carrières), les **dépôts de déchets** plus ou moins sauvages (qui introduisent parfois des plantes invasives) et aussi **certaines pratiques sportives** (motocross).

Le retour à un usage agricole



La pelouse sèche de Folle à Bucey-lès-Gy (70) pâturée par des bovins élevés par un agriculteur local
M. Paris - CENFC

Afin de mener à bien les opérations de gestion dans la durée, le Conservatoire de Franche-Comté a signé **six conventions d'usages avec 5 communes et un propriétaire privé**, permettant la préservation de **275 ha**, ainsi qu'**un bail emphytéotique*** concernant **15 ha**. Des travaux conséquents de **débroussaillage**, de **restauration** et de **pose de clôtures** ont ensuite été mis en œuvre avant la mise en place d'un **pâturage** destiné à maintenir l'ouverture de ces milieux. Vaches, chevaux et ânes entretiennent aujourd'hui les pelouses sèches des Monts de Gy. Pour pérenniser la gestion extensive de ces milieux, le Conservatoire privilégie la **mise en place de baux ruraux à clauses environnementales*** avec des exploitants locaux.

Sensibiliser et impliquer la population locale

Afin de faire connaître le site et son patrimoine au plus grand nombre, **le Conservatoire s'est associé avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la vallée de l'Ognon** pour réaliser des **programmes d'animations scolaires** durant cinq années consécutives. 40 demi-journées de sensibilisation ont été effectuées dans sept écoles. **Une collection de cinq guides de découverte** de ce réseau de pelouses sèches a également été élaborée. Les promeneurs peuvent ainsi découvrir ce patrimoine exceptionnel sur cinq sentiers thématiques d'une à deux heures environ. Ces livrets sont notamment disponibles à l'office de tourisme des Monts de Gy et de Marnay ainsi que dans certaines mairies.

* Fruticée : fourré d'arbustes et arbrisseaux constituant un milieu de transition entre les pelouses et les forêts

* Bail emphytéotique : bail de longue durée portant sur une terre rurale et procurant les mêmes droits et devoirs que la maîtrise foncière

* Bail rural à clauses environnementales : bail rural qui inclut des clauses assurant le respect de pratiques culturelles compatibles avec la préservation des milieux naturels. En contrepartie de ces préconisations environnementales (pression de pâturage, date d'entrée du bétail, absence de fertilisation...), ce bail permet un fermage (loyer) moindre.

En cinq ans, 6 kilomètres de clôtures ont été posées, 70 ha de pelouses sèches embroussaillées ont été restaurés, 7 baux ruraux à clauses environnementales ont été signés. Ce sont aujourd'hui 12 pelouses sèches des Monts de Gy (291 ha) qui sont gérées de manière conservatoire.

• Mélanie PARIS
Chargée d'études

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



Vue aérienne du site de Ménétreuil (71) pendant la construction du pilotis
A. Révillon - AOMSL



Quoi de neuf sur les sites Conservatoire ?

1 Un chantier d'envergure pour le Conservatoire

Durant tout l'été, l'équipe technique du Conservatoire a travaillé d'arrache-pied pour construire **un pilotis de 700 m sur les Prés de Ménétreuil** en Saône-et-Loire. Cette réalisation constitue **la première étape de l'aménagement d'un sentier accessible à tous** permettant la découverte du patrimoine naturel du site, que nous vous dévoilerons dans un prochain numéro du Sabot de Vénus.

La construction du pilotis en quelques chiffres

- 93 m³ soit 56 tonnes de bois (l'équivalent de 3 semi-remorques !)
- 34 000 clous, 5 000 vis, 4 200 tire-fonds
- 146 jours de travail, répartis sur une équipe de 5 salariés
- un coût de 54 350 € TTC



Début juillet, le chantier commencé
G. Aubert - CENB



Vue aérienne du pilotis à la fin du chantier
A. Révillon - AOMSL



L'équipe au travail
G. Aubert - CENB



Le pilotis à la fin du chantier fin août
C. Najean - CENB

2 Quelle idée d'assécher un étang !

Depuis sa vidange en novembre 2016 et jusqu'à septembre 2017, l'étang de Marcenay, propriété du Conservatoire et de la Fédération de pêche de Côte-d'Or et Espace Naturel Sensible, a été mis en **assec prolongé**, c'est-à-dire sans eau. Ceci a permis de pêcher la quasi-intégralité des poissons (plus de 31 000 kg) et de les renouveler, d'entretenir l'étang et ses ouvrages, de minéraliser les vases, de mettre à nu de vastes étendues sur lesquelles se développent des plantes particulières comme la **Limoselle aquatique**. Les vannes ont été refermées cet automne pour une remise en eau progressive grâce aux ruisseaux d'alimentation.

4 Coup de jeune sur la lande de Gâtine

L'équipe technique du Conservatoire s'est attaquée mi-octobre aux bourdaines et bouleaux qui envahissent ce dernier site de lande humide atlantique en Bourgogne situé à Treigny (89). **L'arrachage de ces ligneux au sein d'un espace de 0,4 ha favorisera le retour d'espèces patrimoniales** comme la **Droséra à feuilles rondes** réapparue suite aux interventions mécaniques en 2008. **Le curage de l'une des trois mares** a permis de diversifier leurs stades d'évolution pour accueillir une plus grande biodiversité. Un aménagement particulier a même été pensé pour favoriser l'**Hydroporus necopinatus** un coléoptère aquatique rare.

5 Place aux feuillus



Le site de Montmain après travaux
A. Poirel - CENB

Une ancienne plantation de résineux de 1,5 ha a été exploitée sur le massif de Montmain, aux portes d'Autun (71), **afin de régénérer naturellement un peuplement de feuillus qui sera ensuite laissé en libre évolution**. Lors des travaux, le Conservatoire a notamment veillé à la limitation du tassement du sol, à la préservation du ruisseau, des milieux humides voisins, des arbres morts et des feuillus présents. Le bois, exploité par une entreprise locale, sera valorisé au niveau régional. Rappelons que le Conservatoire et ses partenaires sur ce site se sont engagés pour **une gestion responsable de cette forêt, labellisée FSC®**.

*Le « Label Forest Stewardship Council® (FSC®) », certification des forêts et labellisation des bois au niveau mondial, garantit la mise en place d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

Quelques nouvelles naturalistes sur les sites Conservatoire

Sur la Réserve Naturelle Régionale Loire bourguignonne 15

Des espèces ont été découvertes sur la réserve en 2017 :

- l'**Oedipode soufrée**, criquet connu uniquement sur la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle (71) et les bords de Loire en Bourgogne,
- l'**Oedipode aigue-marine** et l'**Oedipode émeraudine**, espèces non menacées mais dont la présence reste remarquable,
- le **Criquet des roseaux**, lié aux milieux humides, peu commun dans la Nièvre.

Sur les Méandres de Loire 15

La rare **Minuartie visqueuse**, plante de pelouses sableuses, mentionnée uniquement dans la Nièvre et dont la dernière donnée date de 2007, a été redécouverte sur un site des Méandres de Loire.

Sur les sites des Pelouses de l'Yonne et de la Cure 11

En 2017, le suivi des papillons de jour a permis de recenser le **Grand nègre des bois** sur trois sites. Cette espèce est considérée comme « quasi menacée » sur la Liste rouge régionale. Dans l'Yonne, cet insecte n'est connu aujourd'hui que sur 19 communes.

3 L'avenir des gravières des Boulins assuré !

Suite à la mise en vente par la société Lafarge de parcelles à Saint-Julien-du-Sault (89) en 2016, **la LPO Yonne s'est portée acquéreur de ce site d'une grande richesse ornithologique fin février 2017 solidairement avec le Conservatoire**. Ayant confié dès 2010 la gestion écologique de ce site à ces deux associations, Lafarge les a naturellement informées en premier de la mise en vente des parcelles. **Des opérations de gestion sont prévues** pour éviter la fermeture du milieu et préserver ainsi son intérêt de **site remarquable comme halte pour les oiseaux migrateurs** (plus de 41 000 oiseaux bagués en 8 ans).

De nouveaux sites Conservatoire

En 2017, le Fonds européen de développement régional a permis au Conservatoire de faire de **nouvelles acquisitions** : la **Grande Isle** à La Marche 6 et l'**Île Hocquet** à Decize 7, représentant **100 ha de milieux ligériens**, **21 ha de pelouses calcaires** à Plombières-lès-Dijon 8 et l'**étang Fouget** au sein de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle 9. Des acquisitions ont également permis d'étendre des sites Conservatoire : **une parcelle sur la Tourbière de Verny Brûlon** 10 à Saint-Agnan et **6,50 ha de pelouses calcaires sur la Côte de Char** à Saint-Moré 11.

Des **conventions d'usage** ont été signées pour préserver **des mares à Triton marbré** sur la commune de Tavernay 12, l'**étang de Pierre Poulain** à Pouilloux 13, abritant la Cistude d'Europe, ainsi qu'**un site à chauves-souris** à Michery 14. De plus, **38 ha ont été rétrocédés au Conservatoire par GRT Gaz** dans le cadre de mesures compensatoires (21 et 71).



Minuartie visqueuse
O. Bardet - MNHN / CBNBP



Présentation du projet de sentier de découverte du Bois de Montfée lors de l'inauguration de l'ENS (Semezanges et Ternant - 21) CD 21

Brèves de nature

Brèves nationales

Vers une meilleure application du droit de l'environnement

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) France lance un **appel pour une spécialisation des juges et des juridictions en matière d'environnement**. La communauté internationale de la conservation de la nature a en effet invité les États membres de l'UICN à établir, conformément à leurs systèmes juridiques nationaux, leurs propres tribunaux pour l'environnement et à leur conférer une autorité suffisante pour **aboutir à une application plus efficace et cohérente du droit de l'environnement**.

Brèves au sein du réseau des Conservatoires

Les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels reçus par le Ministre



Rencontre avec le Ministre B. Mounier

Le 7 septembre dernier, Christophe LÉPINE, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Mickael WEBER, Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, et Charlotte MEUNIER, Vice-présidente de Réserves Naturelles de France, ont été reçus, à leur demande, par Nicolas HULOT, Ministre d'État chargé de la transition écologique et solidaire, pour **présenter les trois réseaux et leur rôle essentiel dans la gestion de la biodiversité en France**. Cette rencontre a aussi permis de **rappeler l'importance du soutien du**

Ministère et la nécessité d'un partenariat fort avec l'Agence française pour la biodiversité. Le Ministre a indiqué qu'il comptait faire monter en puissance le thème de la biodiversité dans les mois à venir.

Aidons la nature à retrouver ses droits au Cap Taillat !

Cela ne vous a pas échappé cet été, **les incendies dans le sud de la France ont fait des ravages**. Le **Cap Taillat**, un des joyaux naturels de la presqu'île de Saint-Tropez et du Var, a été durement touché puisque **500 ha ont brûlé**. Les reptiles, en particulier la Tortue d'Hermann, et la flore ont payé un lourd tribut. Cela représente de nombreuses années de travail pour préserver ce site parties en fumée. **Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, co-gestionnaire du site, a initié l'opération « **Aidons la nature à retrouver ses droits au Cap Taillat** » pour **suivre la biodiversité suite aux incendies**.

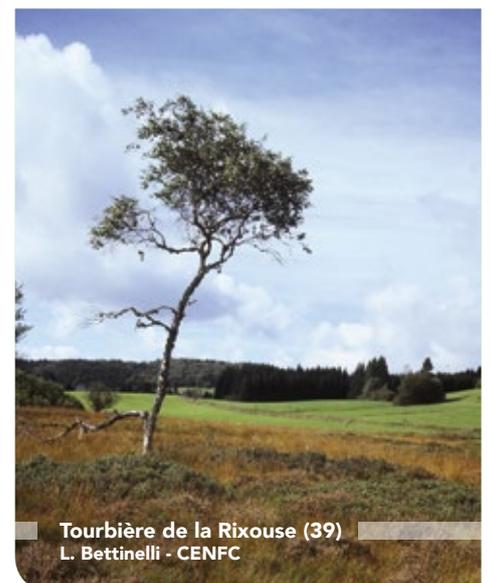
Vous pouvez soutenir cette action et faire un don à l'association pour l'achat de matériel de suivi et de marquage, l'organisation de journées de recensement d'espèces, etc. **Pour en savoir plus : www.cen-paca.org - Rubrique « Actualités »**

Brèves du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Pour tout savoir sur la préservation des tourbières de Franche-Comté

Le Plan d'actions en faveur des **tourbières**, lancé en 2016, vient de paraître en version imprimée. Il dresse un **état des lieux synthétique de ces écosystèmes à l'échelle franc-comtoise** (caractéristiques générales, patrimoine naturel, services écosystémiques, démarches de conservation), et définit **des objectifs et les actions pour les atteindre**. Son animation a été confiée au **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**, qui aura pour rôle de stimuler les projets, renforcer les partenariats, favoriser la production d'outils communs, etc. Construit avant l'annonce de la fusion des régions, **ce document sera élargi à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté** dans les dix années de sa mise en œuvre.

Document consultable sur : www.cen-franchecomte.org



Tourbière de la Rixouse (39) L. Bettinelli - CENFC

Des données pédologiques à la portée de tous

Vous vous questionnez sur le type de sol en tout point du territoire bourguignon, sur comment partager plus facilement des données pédologiques ou mutualiser des informations spatiales ? **Les outils TYPESOL et WEBSOL sont pour vous**, professionnel ou non ! Laissez-vous guider dans leur découverte sur :

<http://solsdebourgogne.fr/>

La consultation est gratuite et en partie libre d'accès. Une version payante dite « Expert » est disponible sur abonnement.

Un sixième Espace Naturel Sensible en Côte-d'Or !

L'année 2017, marquée par la révision du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Côte-d'Or, a constitué une année transitoire pour la politique en faveur de la biodiversité menée par le Département. Pour autant, la dynamique s'est poursuivie avec **l'inauguration le 4 octobre dernier d'un nouvel ENS dans l'Arrière-côte, le Bois de Montfée**, fruit de l'engagement des communes de Semezanges et de Ternant et d'un partenariat fort avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et l'Office National des Forêts.



Lande de Nancelle (71)
CD 71

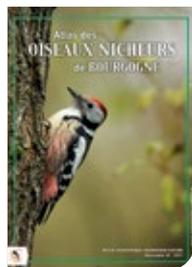
La lande de Nancelle vous livre ses secrets...

Troisième Espace Naturel Sensible acquis par le Département de Saône-et-Loire, la lande de Nancelle à la Roche Vineuse, site naturel exceptionnel de 6,5 ha, offre un panorama sur les monts du Mâconnais. **Un sentier de découverte agrémenté de panneaux d'interprétation a été aménagé** pour que les amoureux de la nature et les randonneurs puissent admirer et découvrir les richesses du site notamment la mosaïque de milieux naturels composée de roches, lande acide, pelouse calcaire et forêt de feuillus. **Son inauguration est prévue au printemps 2018.**

Bourgogne - Nature, transmettre pour préserver

Bourgogne-Nature fédère différentes structures naturalistes de Bourgogne dont le Conservatoire et vise à diffuser les savoirs scientifiques et naturalistes auprès des différents publics de notre région.

Les dernières parutions de Bourgogne-Nature...



Trois nouvelles publications sont aujourd'hui disponibles :

- le n°25 de la revue scientifique **Bourgogne-Nature**, avec pour dossier principal « La Nature et la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté » (Édition des actes des 13^e Rencontres Bourgogne-Nature).



- le Hors-série n°15 « Atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne » coordonné par l'EPOB (Étude et protection des oiseaux en Bourgogne).

- le n°7 de l'outil pédagogique **Bourgogne-Nature Junior**, présentant les missions de structures naturalistes, des sites naturels à visiter, des métiers et des formations pour bien préparer son avenir... Sans oublier une bande dessinée proposant d'inventorier la faune sauvage près de chez soi et une rubrique dédiée aux projets des collégiens et lycéens !

... et celles à venir

- le n°8 de l'outil pédagogique **Bourgogne-Nature Junior**, consacré à la trame verte et bleue.
- le n°26 de la revue scientifique **Bourgogne-Nature Junior**, avec un retour sur le colloque du Groupe d'Études des Tourbières organisé dans le Morvan avec le PnrM et le Pôle Tourbières de la Fédération des Conservatoires.

D'autres ouvrages sont également en préparation tels que l'Atlas des écrevisses de Bourgogne et l'Atlas des odonates de Bourgogne-Franche-Comté.

Les 14^e Rencontres Bourgogne-Nature sous le signe des libellules

Les vendredi 20 et samedi 21 octobre derniers, les **14^e Rencontres Bourgogne-Nature et les 6^e Rencontres odonatologiques organisées en partenariat avec la Société Française d'Odonatologie** à la Maison du Parc naturel régional du Morvan (58) ont rassemblé **135 participants** dont 28 intervenants d'une vingtaine de structures. Ces deux journées de conférences, de stands et d'expositions ont permis **d'échanger sur la thématique des libellules** et de leur préservation.

Date à retenir

Les **15^e Rencontres Bourgogne-Nature « Changement climatique - Humanité et Biodiversité »** auront lieu les **19 et 20 octobre 2018** à Saint-Brisson (58) avec les laboratoires de Chrono-environnement de l'Université de Besançon et de Biogéosciences de l'Université de Bourgogne ainsi que l'Agence Française pour la Biodiversité.

Renseignements, commande et abonnement :

contact@bourgogne-nature.fr
ou au 03 86 76 07 36

Retrouvez l'actualité Nature en Bourgogne sur www.bourgogne-nature.fr et sur la page Facebook

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu et assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Il a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Depuis décembre 2013, le Conservatoire est agréé par l'État et la Région qui reconnaissent officiellement son rôle et ses missions.

Un Conseil d'administration

Ce Conseil d'administration est composé de quatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents.

Un Conseil scientifique

Depuis avril 2012, un Conseil scientifique a été mis en place. Sa principale mission est de valider sur le plan scientifique les documents de gestion des sites du Conservatoire.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée

Une trentaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir les objectifs du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire. Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

N°46 - 2^e semestre 2017
ISSN 1164 - 5628
Dépôt légal : 4^e trimestre 2017

Publication éditée par le
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des étangs - 21600 Fényay
Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95
www.cen-bourgogne.fr
contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication
Daniel SIRUGUE
Directeur de la rédaction
Romain GAMELON

Maquette
Olivier GIRARD
Secrétariat de rédaction
Caroline NAJEAN

Ont collaboré à ce numéro

Patrice CHATEAU, Marion DELFORGE, Christine DODELIN, Guillaume DOUCET, Hélène GERVAIS, Estelle LAURENT, Stéphanie MODDE, Caroline NAJEAN, Catherine NEYER, Mélanie PARIS, Jacques MILDRE, Rémi VUILLEMIN.

Comité de lecture

Régis DESBROSSES, Bruno GUÉGUAN, Patrice NOTTEGHEM, Gérard PAYEN, Claude QUINTIN, Daniel SIRUGUE.



Imprimé à 2500 ex par :
S'Print

Publication gratuite destinée aux adhérents et donateurs.
Pour toute reproduction, même partielle, merci de nous adresser une demande écrite.

Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Communes partenaires

Côte-d'Or / Ancy • Baubigny • Bouilland • Brochon • Bure-les-Templiers • Chambolle-Musigny • Chaugy • Cormot-le-Grand • Couchey • Cussey-les-Forges • Épagny • Essarois • Étalante • Fixin • Flammerans • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • La Bussière-sur-Ouche • La Rochepot • Leuglay • Lignerolles • Lusigny-sur-Ouche • Marcenay • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Meursault • Morey-Saint-Denis • Nantoux • Nuits-Saint-Georges • Plombières-lès-Dijon • Pommard • Recey-sur-Ource • Saint-Germain-le-Rocheux • Saint-Romain • Samerey • Santenay • Savigny-le-Sec • Savigny-lès-Beaune • Spoy • Talant • Tillenay • Vanvey • Vauchignon • Velars-sur-Ouche • Vernois-lès-Vesvres • Viévy • Vosne-Romanée • Voulaines-les-Templiers

Saône-et-Loire / Autun • Beauraipaire-en-Bresse • Bouzeron • Bussièrres • Chassey-le-Camp • Cronat • Cuiseaux • Cuisery • Dezize-lès-Maranges • Dommartin-lès-Cuiseaux • Flacey-en-Bresse • Huilly-sur-Seille • La Truchère • Le Creusot • Leynes • Lugny • Mailly • Ménétreuil • Moroges • Nanton • Ormes • Ouroux-sur-Saône • Plottes • Prétay • Ratelle • Remigny • Roussillon-en-Morvan • Rully • Saint-Germain-du-Plain • Saint-Sernin-du-Bois • Saint-Sernin-du-Plain • Saint-Vincent-en-Bresse • Savigny-en-Revermont • Sennecey-le-Grand • Solutré-Pouilly • Vergisson • Verzé

Yonne / Andryes • Arcy-sur-Cure • Branches • Cravant • Fontaines • Fontenay-près-Vézelay • Givry • Lainsecq • Mailly-la-Ville • Mailly-le-Château • Merry-sur-Yonne • Mézilles • Perrigny-sur-Armançon • Sacy • Saint-Bris-le-Vineux • Saint-Julien-du-Sault • Saint-Martin-sur-Armançon • Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes • Saint-Moré • Saint-Sauveur-en-Puisaye • Saints • Tanlay • Toucy • Treigny • Vergigny • Villiers-Vineux • Voutenay-sur-Cure

Nièvre / Arleuf • Charrin • Clamecy • Cossaye • Decize • Gien-sur-Cure • Gimouille • La Celle-sur-Loire • Lamenay-sur-Loire • Luthenay-Uxeloup • Montsauche-les-Settons • Pouilly-sur-Loire • Saint-Agnan • Saint-Brissot • Saint-Hilaire-Fontaine • Saint-Ouen-sur-Loire • Sougy-sur-Loire

Allier / Gannay-sur-Loire

Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site Solutré Pouilly Vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté de communes Terres de Bresse
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne
- Pays Nevers Sud Nivernais

Fondations et partenaires privés



Établissements bancaires

